

#JusticePourLesVictimesDuRéférendum2015

La mission de la force publique dans un état de droit et démocratique est de sécuriser et non de réprimer des manifestants pacifiques.

Centre d'Actions pour le Développement

# La Lettre du CAD

N°003 ■ Brazzaville, le 16/10/2021



## Annonces :

« La Lettre du CAD » est un bulletin d'information et de promotion des activités, analyses et réflexions du Centre d'Actions pour le Développement. Ce bulletin est gratuit.

Le 20 octobre courant le CAD organisera une conférence-débat sur le thème : 6 ans après, il faut rendre justice aux victimes du référendum 2015

Le CAD a signé son premier contrat de subvention avec The National Endowment for Democracy (NED).

## Dans ce numéro :

### P. 2

Autorité de l'Etat, Violences imputables à la force publique

### P. 3

Naissance d'une nouvelle plateforme ODDH-CNDH, Accès à l'eau potable, Journée Internationale de la Jeune Fille

### P.4

Le droit à la liberté en péril

## Où est passée l'autorité de l'Etat ?

L'« autorité de l'Etat » largement clamée par le Premier Ministre, chef du Gouvernement n'est qu'une pure diversion. Tout indique qu'il n'est pas l'homme de la situation. D'ailleurs, il faut être naïf pour le croire. Les faits le rattrapent.

Le moindre coup d'œil à l'actualité montre que la corruption et l'enrichissement illicite font partie des maux chroniques de l'élite congolaise qui exerce le pouvoir et concentre les ressources matérielles et symboliques de l'Etat.

Les révélations ne cessent de tomber. Des Panama Papers au Pandora Papers, le siphonnage des richesses du pays est un sport qui connaît une participation croissante. L'élite congolaise ne joue pas la carte de la transparence ce qui pose un sérieux problème d'éthique et laisse entrevoir la dilapidation des deniers publics. Le silence des institutions attitrées au niveau national n'est que la conséquence de l'anéantissement de l'équilibre des pouvoirs. Si la transparence est aujourd'hui un sérieux problème en République du Congo c'est parce qu'au sommet de l'Etat, elle n'est pas la bienvenue. Pandora Papers ne surprend personne mais vient conforter une situation déjà connue.

---

## “ il nous faut une force publique respectueuse des droits humains ”

Dans de nombreux cas, les agents qui tuent ou blessent des personnes en ayant recours à la force illégalement ne sont pas traduits devant les juridictions.

L'impunité dont ils jouissent entretient le cercle vicieux de la violence et du crime. Normalement, pour chaque cas où la force publique fait usage de la force de manière excessive, il est recommandé une enquête approfondie, impartiale et transparente pour que les responsables présumés soient traduits en justice et répondent de leurs actes.

Pour construire une force publique respectueuse des droits humains, le CAD interpelle les autorités et appelle à une réforme profonde sur l'usage de la force et l'emploi des armes létales.

**MONICA N.**



Le congolais lambda sait que l'argent du pays emprunte des voies obscures et ne lui profite en rien. Combien de sociétés pouvaient être créées avec tout l'argent détenu dans les paradis fiscaux ? Combien d'hôpitaux aurait-on pu construire ? Combien de prisons modernes devraient être construites pour améliorer les conditions de détention ? Comment comprendre que la dette intérieure (sociale et commerciale) reste impayée ?

En tout cas, les dernières révélations des Pandora Papers vont avoir un impact négatif sur le dossier FMI qui avait déjà compris l'existence de dettes dissimulées dans les paradis fiscaux. En raison du double discours des autorités sur la gouvernance financière, l'institution de Breton Wood doit durcir sa position vis-à-vis de son partenaire. Nous comprenons pourquoi la déclaration de patrimoine est un sujet tabou au Congo. A bien voir, elle contribue à la moralisation de la vie publique et constitue un important moyen de prévention de la corruption et de dissuasion pour prévenir et combattre l'enrichissement illicite.

**Trésor NZILA**

## Force de l'ordre et violences !

Le recours systématique et injustifié à la force par les agents de l'ordre entraîne souvent blessures, décès et tant d'autres dommages. Il arrive souvent qu'ils exécutent sommairement et blessent grièvement des personnes lors d'une interpellation ou arrestation alors que, conformément à la loi, la personne est présumée innocente jusqu'à ce qu'elle soit présentée devant une autorité judiciaire.

Cette violence peut, dans le pire des cas, priver des individus de leur droit à la vie. Perpétrée par des agents de l'Etat, elle est assimilable à la torture ou à des traitements cruels inhumains et dégradants.



Une idée que le Gouvernement perçoit d'un très mauvais œil et préfère subventionner la société pour en compenser les pertes. Pour cause ? L'augmentation du prix de l'eau pourrait entraîner des revendications comme au Soudan. Même les services de renseignements s'en mêleraient. Or, la subvention de l'Etat n'arrive presque plus. Les forfaits dits "Etat" (écoles, casernes militaires, hautes personnalités, hôpitaux...) ne sont plus honorés. Plusieurs entreprises privées lorgnent ce secteur et n'attendent que le dénouement du nœud, c'est-à-dire l'acceptation des autorités à augmenter le prix de l'eau. Pour le CAD, la priorité c'est l'amélioration des conditions de vie des populations. Ne touchez pas au prix de l'eau. Le pays a assez d'argent.

**Guer2mo**

## **Naissance d'une nouvelle plateforme ODDH-pouvoirs publics**

Le 22 février 2019, le Gouvernement congolais, représenté par le Ministre de la justice et des droits humains, signait un protocole d'accord avec une vingtaine d'ONG de défense des droits humains. L'idée, au départ, c'est de contrôler l'activité des ONG souvent taxées à tort comme des ripoux de la République en raison de leur indépendance.

Quelques organisations, pourtant à la genèse du projet, ont refusé d'y adhérer en attendant de voir plus clair sur le fonctionnement de cette plateforme ONG-Gouvernement. Présentée auprès des partenaires comme la preuve d'une volonté affichée des autorités à collaborer avec les défenseurs des droits humains, ce cadre d'échange « permanent » sur la situation des droits humains dont le secrétariat est assuré par le Ministère de la justice n'a pas fait long feu.

## **Donnez-nous de l'eau**

**" Le droit à l'eau est un droit de l'homme essentiel au plein exercice de la vie et de tous les droits de l'homme" Résolution 64/292 Assemblée Générale des Nations Unies**

« L'eau c'est la vie ». La Congolaise Des Eaux, entreprise hybride (partenariat publique-privée) de production et de distribution d'eau au Congo Brazzaville ne partage pas l'avis de cette maxime populaire. Sur toute l'étendue du territoire, de plus en plus l'eau devient une denrée rare.

Dans les villes, non seulement les robinets sont secs, mais les quelques fois où l'eau coule, elle est jaunâtre, rouillée, sale et de qualité médiocre. Dans de nombreux quartiers, il faut sortir tard dans la nuit pour espérer avoir au moins un bidon. Parmi les raisons avancées le vieillissement des installations.

En s'éloignant des zones urbaines, les robinets se font de plus en plus rares et laissent place à des puits ouverts ou couverts non entretenus, lieux de prolifération des têtards, moustiques et autres insectes ; exposant les populations, en particulier,

les groupes vulnérables (enfants, personnes âgées...) à des maladies liées à la consommation d'une eau impropre. Les populations rurales, mais également urbaines, sont obligées de parcourir d'énormes distances à pied portant sur leur tête le précieux sésame. Non contente de ne pas fournir une eau salubre et en quantité suffisante, La Congolaise des Eaux (L.C.D.E) facture une eau dont les populations boudent la qualité. Pour cette société, l'amélioration de l'offre passerait par l'augmentation du prix de la facture d'eau.

## **La voix des jeunes filles compte !**

Lorsqu'il s'agit de mener des actions en faveur de la jeune fille, nous arrivons souvent avec des solutions toutes faites pour résoudre des problèmes analysés selon un point de vue d'adulte. Cela s'inscrit dans notre devoir de protection des plus jeunes, mais nous ne devons pas oublier que la jeune fille sait ce qu'elle vit et connaît ce à quoi elle aspire.

*Parce que la voix des jeunes filles compte, il faut multiplier des actions qui lui permettront de s'exprimer davantage et libérer son potentiel.*

Il a fonctionné pendant quelques mois avant d'entrer dans un coma très profond. Pendant ce temps, les violations des droits humains vont croissantes et l'on peut s'interroger sur les vraies motivations de la formalisation de ce cadre permanent de dialogue. Deux ans plus tard, c'est la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) qui emboîte le pas. Elle a initié, le 1<sup>er</sup> octobre 2021, un autre cadre de dialogue permanent, équivalent de celui qui existe déjà entre le Gouvernement et les mêmes ONG pour le même objectif. Cela pose un sérieux problème de coordination entre les institutions étatiques. Sans aucun doute, ce doublon ne peut qu'être contre-productif. Déjà, la CNDH elle-même est un organe factice. Depuis la nomination de ses membres en 2018, elle peine à assumer sa mission.

Si le premier cadre de dialogue formalisé en février 2019 et auquel participe le Ministre de la justice et des droits humains n'a rien donné ou ne produit pas les fruits escomptés, difficile d'imaginer que la CNDH puisse être à même de faire avancer la cause des droits humains en tenant compte de ses nombreuses faiblesses dont le manque d'indépendance. En acceptant une deuxième alliance avec la CNDH, les ODDH ont commis une grave erreur stratégique. Elles auraient mieux fait d'insister sur le premier cadre de dialogue puisqu'elles ont pour interlocuteur direct le Ministre de la justice lui-même. Wait and see!

### Trésor NZILA

Où est passée l'autorité de l'Etat ?

Force de l'ordre et violences

Donnez-nous de l'eau !

Naissance d'une nouvelle plateforme ODD-pouvoirs publics

La voix des jeunes filles compte !

Le droit à la liberté en péril

**Auteur : CAD**  
**Directeur : Trésor NZILA KENDET**  
**Rédaction : Monica N., Guer2mo, Trésor NZILA, MNM, Luce Bénédicte G.**  
**Propriété : CAD**



1620, Av des 3 Martyrs, entre la pharmacie Jagger et l'arrêt de bus Papa Gaz, Batignolles  
 + (242) 05 533 07 63/06 607 20 25  
[cadev.cg@gmail.com](mailto:cadev.cg@gmail.com) [www.cad-cg.org](http://www.cad-cg.org)



@242cad



Cad Congo

Donner la parole aux jeunes filles est le chemin pour l'émancipation de la femme congolaise afin d'arriver à une société juste et égalitaire. Mais, dans notre pays, la non-célébration de la journée internationale de la jeune fille montre que les voix des jeunes filles peinent encore à avoir un écho. Célébrée le 11 octobre et instaurée depuis 2011, cette journée internationale qui passe quasiment inaperçue, reste encore méconnue de nombreuses jeunes filles et ne suscite aucun intérêt pour la population en générale. Rappelons-le, l'instauration de la journée de la jeune fille s'est faite dans le but de mettre en lumière les actions menées pour les filles et par les filles avec un accent particulier sur la reconnaissance de ses droits. Ainsi, les acteurs de la société civile et les pouvoirs publics, se doivent de s'interroger sur l'impact réel de nos actions sur la vie des jeunes filles et voir dans quelles mesures faire éclore une génération de jeunes filles leaders.

**Luce Bénédicte GANGOUÉ**

### Le droit à la liberté en péril

*« Je suis réfugié, de nationalité rwandaise. Depuis le 25 mai 2015, je suis incarcéré à la maison d'arrêt et de correction de Brazzaville sans jugement. Je suis malade et mon état de santé demande des soins appropriés ».*

En dépit du fait que les lois de la République du Congo proclament le caractère exceptionnel de la détention préventive au profit de la liberté individuelle, il est fréquemment constaté qu'il y a un fossé entre la théorie et la pratique. On recourt systématiquement à la détention.

Les prévenus ainsi interpellés sont souvent relégués aux oubliettes de la justice. L'exercice du juge de la détention apparaît, de nos jours, comme une formalité tendant simplement à régulariser la détention déjà opérée par le ministère public. Les détenues en préventive peuvent faire des mois voire des années sans notification.

En conséquence, la liberté individuelle, en tant que droit fondamental de l'homme, est actuellement en péril. Il est urgent pour les autorités judiciaires de respecter les instruments juridiques en matière de détention pour sauver le droit fondamental à la liberté.

**Monica N.**

